

2026-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

:

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky,
Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
M. RIANDE Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,
Mme REIGNER Anne-Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie, M. LENDEPERGT Julien

Absents excusés : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte, Mme PINEL Annick, M. GRISEL Valentin, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien, M. DELISLE Grégory,

Absents : M. BUISSON Patrick, M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme PINEL Annick	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIANDE Arnaud
M. DELISLE Gregory	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise

DATE DE CONVOCATION	:	02/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	17
VOTANTS	:	23 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme JAMELIN Magali

OBJET : Marchés publics- Avenants – Rénovation énergétique de la salle des sports

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de la halle des sports ;

M. le Maire explique que lors des travaux certains équipements sont apparus en mauvais état, il convient donc dans le cadre de la rénovation de les changer comme par exemple des blocs portes. Par ailleurs lors de la dépose de l'ancien bardage, les supports sont apparus non adaptés pour la pose du nouveau bardage, des pannes

de bois complémentaires doivent donc être installées. Par ailleurs une partie de la toiture doit être vérifiée suite à des infiltrations.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires induit un prolongement des délais d'un mois pour pouvoir les réaliser.

M. le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour signer les avenants suivants :

LOT N° 3 : Couverture- Façade Peinture

Attributaire du marché : MORIN, 290 Rue Alberto Santos Dumont, BP 163, 27001 EVREUX avec en co-traitance la société Seine-Façades

Montant du marché HT : 300 060.80 € HT+ 33 397.24 € (avenants)

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Réalisation d'un diagnostic visuel de la toiture du gymnase +2468.23 €
- Dépose et remplacement d'une panne sablière et de pièces de bois complémentaires sur chaque pied de ferme +4941.32 €

Soit un total de +7409.55 €

Ces travaux ont une incidence financière de +7 409.55 € HT ce qui porte le marché à 340 867.59 € (soit une augmentation de 2.22% par rapport à l'avenant N°2 et une augmentation cumulée de 13.60% par rapport au montant initial).

LOT N° 4 : Menuiseries extérieures- Métallerie- Plâtrerie

Attributaire du marché : Menuiserie DELAUNAY- 28 Rue des Sapins-76000 ROUEN

Montant du marché HT : 391 492.61 € + 12 131.86 € (avenant)

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Fourniture de 3 blocs portes EI30 2286.00 € HT

Ces travaux ont une incidence financière de + 2 286.00 HT ce qui porte le marché à 405 910.47 € (soit une augmentation de 0.57% par rapport à l'avenant N°1 et une augmentation de 3.68% par rapport au montant initial).

LOT N° 6 : Electricité

Attributaire du marché : SEDELEC, 6 Place de la Cour au duc, 76160 DARNETAL

Montant du marché HT : 70 383.65 €+ 1955.40 € (avenant N°1)

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

Reprise des alimentations depuis le TGBT	+720.00 €
Passage câble pour enceinte	+650.00 €
Alimentation de l'enseigne lumineuse	+262.50 €
Mise en œuvre d'une goulotte métallique sur câble DM	+95.50 €
Dépose des prises de courant et boîtiers pour pose des panneaux de protection	+530.00 €
Forfait main d'œuvre	+139.00 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 2397.00 € HT ce qui porte le marché à 74 736.05€ (soit une augmentation de 3.31% par rapport à l'avenant N°1 et une augmentation cumulée de 6.18% par rapport au montant initial).

Pour l'ensemble des lots de 1 à 6, la durée du délai d'exécution est majorée de 1 mois passant de 7 mois à 8 mois de délai d'exécution du marché.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/05/2025 autorisant M. le Maire à signer les marchés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

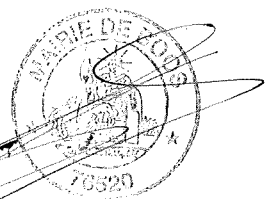
Le Conseil Municipal :

- Approuve la conclusion des avenants ci-dessus portant sur des modifications de prestations et modifiant les délais d'exécution.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°3 pour le lot N°3 pour un montant de 7 409.55 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°4 pour un montant de 2 286.00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°6 pour un montant de 2 397.00 € HT.
- Autorise à signer les avenants N°2 pour le Lot n°1, l'avenant N°1 pour le lot N°2 et l'avenant N°2 pour le lot N°5 portant uniquement sur la modification du délai d'exécution du marché.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jamelin'.

La secrétaire de séance

JAMELIN Magali

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 076-217601160-20260210-2026_01-DE

2026-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

:

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky,
Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
M. RIAND Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,
Mme REIGNER Anne-Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie, M. LENDEPERGT Julien

Absents excusés : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte, Mme PINEL Annick, M. GRISEL Valentin, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien, M. DELISLE Grégory,

Absents : M. BUISSON Patrick, M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme PINEL Annick	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. DELISLE Gregory	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise

DATE DE CONVOCATION	:	02/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	17
VOTANTS	:	23 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme JAMELIN Magali

OBJET : Finances- Autorisation d'engagement de dépenses- investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Maire indique qu'une autoportée destinée à l'entretien des espaces verts est en panne et que les frais sont excessifs, il convient donc de programmer l'acquisition d'un nouveau matériel.

M. le Maire signale par ailleurs que les travaux de rénovation énergétique en cours dans la salle des sports N°1 font l'objet d'avenants et de révision de prix qu'il convient de financer.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal pour faire application de cet article dans les limites suivantes.

Montant budgétisé en 2025-dépenses Investissement : Chapitre 21 : 2 635 302.45€

- dépenses investissement : Chapitre 23 : 1 788 534.80€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

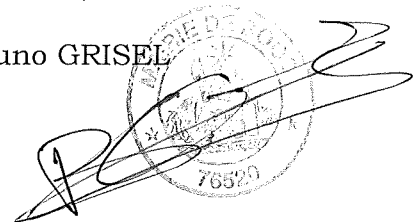
Le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2026, dans la limite de la répartition suivante :
- chapitre 21 (immobilisations corporelles : Article 215731- Fonction 511- OP 08) : 26 400.00 € pour l'acquisition d'une autoportée
- chapitre 23 (immobilisations en cours: Article 2313- fonction 321- OP07) rénovation énergétique de la halle des sports : 15607.89 €

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jamelin'.

La secrétaire de séance

JAMELIN Magali

2026-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

:

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky,
Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
M. RIAND Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,
Mme REIGNER Anne-Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie, M. LENDEPERGT Julien

Absents excusés : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte, Mme PINEL Annick, M. GRISEL Valentin, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien, M. DELISLE Grégory,

Absents : M. BUISSON Patrick, M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme PINEL Annick	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. DELISLE Gregory	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise

DATE DE CONVOCATION	:	02/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	17
VOTANTS	:	23 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme JAMELIN Magali

OBJET : FINANCES- PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RPE

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le syndicat Intercommunal du Relais Petite Enfance nous informe que la cotisation due par la Commune pour l'année 2026 est d'un montant de 7 839.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

-D'inscrire la participation au syndicat du RPE (Relais Petite Enfance) d'un montant de 7 839 € au budget communal 2026.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

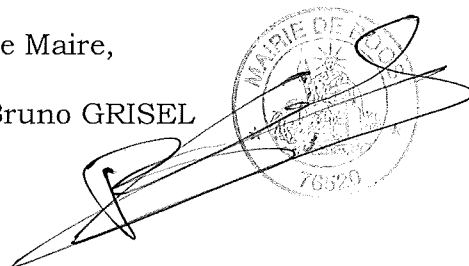


La secrétaire de séance

JAMELIN Magali

Le Maire,

Bruno GRISEL



2026-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

:

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky,
Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
M. RIAND Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,
Mme REIGNER Anne-Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie, M. LENDEPERGT Julien

Absents excusés : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte, Mme PINEL Annick, M. GRISEL Valentin, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien, M. DELISLE Grégory,

Absents : M. BUISSON Patrick, M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme PINEL Annick	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. DELISLE Gregory	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise

DATE DE CONVOCATION	:	02/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	17
VOTANTS	:	23 (dont 6 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme JAMELIN Magali

OBJET : DECISIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision N°2025-20 : Acceptation de l'indemnisation de l'assureur GROUPAMA CENTRE MANCHE, 30 Rue Paul Ligneul, 72043 LE MANS CEDEX 9, pour les dommages liés aux intempéries du 13 juin 2025 pour un montant de 42 288.68 €.

Décision N°2025-21 : Virement de crédits afin de pouvoir prendre en considération des intérêts d'emprunt sur l'exercice (compte à réduire : 617 : -30 €. Compte à augmenter : 66111, +30 €)

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,



La secrétaire de séance

JAMELIN Magali

Le Maire,

Bruno GRISEL

